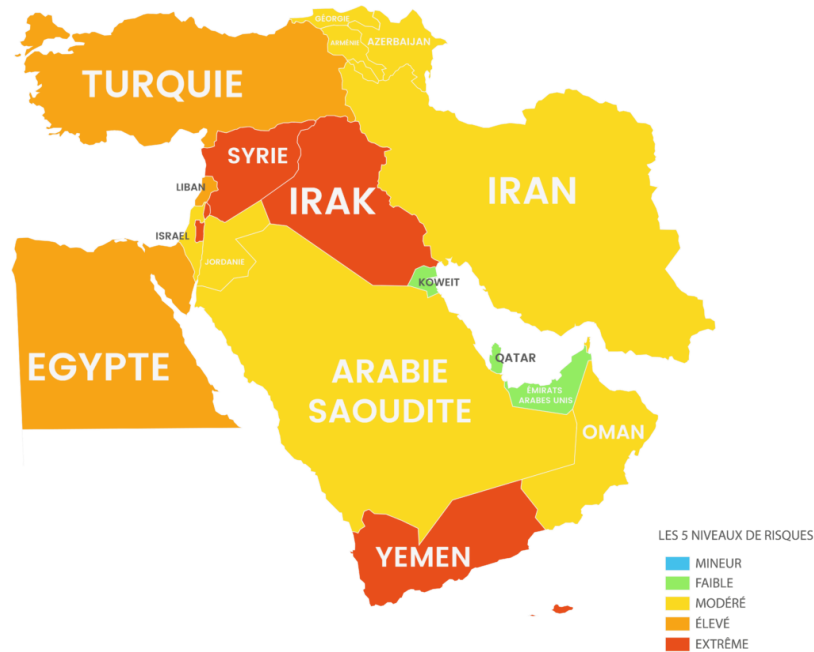


Commission parlementaire pour la coopération et la paix au Moyen-Orient - Jour 3

“Comment les Etats membres de l’Union Européenne peuvent-ils peser dans la sortie des conflits au Moyen-Orient et être les initiateurs d’un Agenda pour la Paix durable et une coopération régionale pérenne ?”



Cette deuxième journée d’Euomad a commencé pour la première fois à 10h, afin d’être en mesure de pouvoir voter le texte final dans la soirée.

Nous sommes revenus sur l’article 2.1, déjà modifié la veille. Le représentant des Kurdes proposa un amendement en expliquant que cette force de maintien de la paix européenne pour le Moyen-Orient devra concentrer ses efforts dans les zones à risque, comme les zones frontalières de la Syrie. Toutefois, cet amendement a été refusé.

Ensuite, c’est la Hongrie qui proposa de créer des délégations de supervision de ces forces de maintien de la paix qui seraient formées exclusivement d’individus d’origine locale. Encore une fois, cet amendement a tout de même été rejeté.

Puis nous sommes passés à l’article 2.2, visant à employer ces forces de maintien de la paix dans la lutte antiterroriste en intervenant majoritairement dans les régions de Deir-Ezzor, d’Alep et d’Idlib. C’est l’Iran qui proposa le premier amendement, en expliquant que l’emploi de ces forces doit être conjoint à des aides économiques et sociales afin que ces régions deviennent des zones de désescalade et que les syriens réfugiés en Turquie puissent revenir en Syrie au lieu de devoir repartir par la présence de ces forces. Cet amendement iranien a été accepté. Le représentant des Kurdes a souhaité ajouter à cet article “et travaillera de façon collaborative avec les forces kurdes présentes sur place”, ce qui a été approuvé par la majorité des délégués.

L'article 2.3, disant qu'il faut faire juger les djihadistes emprisonnés par un tribunal pénal international mais en les plaçant en détention dans leur pays d'origine, a reçu deux demandes d'amendements. La première, proposée par la Slovaquie, visait à retirer cet article du Texte Juridique car celle-ci considérait les djihadistes comme des individus dangereux qu'il ne faut pas rapatrier sur le sol européen et plutôt les faire juger en Syrie. Cet amendement a été très controversé et fut l'objet d'un débat intense, pour finalement être rejeté.

Le second amendement a été proposé par le Luxembourg, souhaitant lancer un Ultimatum aux dirigeants autoritaires qui ont commis des crimes contre l'humanité pour les faire démissionner et les faire juger avec les djihadistes emprisonnés par un tribunal pénal international. Celui-ci a également été refusé.

Pendant pendant le vote de ces amendements, nous avons rencontré un problème: certains délégués ne votaient pas en tant que représentants de leur pays, mais en suivant leurs convictions personnelles. Les commissaires ont donc insisté sur ce point de procédure afin que les débats soient le plus réaliste possible.

Nous sommes passés après cela à l'article 2.4, cherchant à instaurer un programme pour le retour des réfugiés politique syriens. La Grèce proposa un amendement, pour ce programme, mais en limitant l'accueil temporaire de 3 millions de réfugiés en Europe à 1 million. Elle proposa également d'enrichir l'article en expliquant que ces réfugiés seraient renvoyés dans leurs pays d'origine un an après la guerre à l'exception des mineurs de 18 ans, les malades se voyant obligés de rester pour des raisons sanitaires et les personnes âgées de plus de 65 ans. Cet amendement a été accepté, mais a tout de même subi une reformulation proposée par la Slovaquie: ajouter une date maximale de deux ans après la fin du conflit syrien pour que ces réfugiés soient gardés dans leur pays d'accueil si celui-ci n'est pas reconstruit. Enfin, les commissaires ont ouvert la gossip box, suivie d'un débat informel d'une quinzaine de minutes.



Suite à cela, nous sommes passés au deuxième grand thème de ce Texte Juridique: construire une paix pérenne au Moyen-Orient. La section 1 traite la question du développement socio-économique et culturel. L'article 3.1 annonce que l'Union Européenne s'engage à financer une relance du système éducatif des pays dans la région, et que ces enfants iraient à l'école jusqu'à l'âge de 12 ans.

La Hongrie proposa la première un amendement, expliquant que ce financement ne serait mis en vigueur que lorsque les pays de l'UE seraient en mesure d'augmenter leurs dépenses, une fois la crise du coronavirus terminée. Approuvé par la grande majorité des délégués, il a ainsi été accepté.

Le représentant des Kurdes quant à lui proposa d'ajouter que cet article devra garantir l'accès à l'enseignement des langues des minorités, et cet amendement a été accepté.

La Grèce fut la troisième à proposer un amendement amenant l'âge de scolarité obligatoire à la fin du lycée. Ceux ne souhaitant pas continuer leur scolarité doivent avoir une autre forme d'éducation pour se développer dans un domaine spécifique. L'amendement a été validé par la majorité des délégués. Sur cette note positive, nous sommes allés déjeuner.

A 14h30, nous avons repris les débats, passant à l'article 3.2. Celui-ci parle de la mise en place d'accords commerciaux entre les pays de l'UE et du Moyen-Orient. L'Irak a fait un amendement en proposant d'ajouter à cet article que ces négociations devaient avoir pour but principal d'assurer la défense des pays financés contre des investissements prédateurs. Celui-ci a été accepté avec une forte majorité.

Juste après la validation de cet amendement, nous avons eu une *Breaking News*: la Turquie a ouvert ses frontières pour laisser passer tous les migrants. Après quelques minutes de lobbying informel, la Hongrie a proposé un amendement en réponse à cette nouvelle: les pays européens et l'Arabie Saoudite ne sont plus en mesure d'accueillir des migrants. Tous les individus sans papier franchissant les frontières des pays européens seront expulsés du territoire de l'UE et les pays signataires et cosignataires ferment leurs frontières aux migrants. Cet amendement a été refusé.



La représentante de Médecins Sans Frontières a alors voulu ajouter un article à cette partie : permettre aux organisations ou autres partis humanitaires neutres d'intervenir sur le terrain et venir en aide à toutes les populations jugées comme en besoin d'assistance médicale car étant dans une situation précaire voire critique. Celui-ci a été accepté, mais MSF a proposé un amendement sur son propre article, afin de rendre tout cela plus réaliste en explicitant que ces interventions seraient financées par la Banque Mondiale, dont le rôle est justement d'intervenir lors de

crises humanitaires comme celle en question. Il a également été validé par la majorité des délégués.

Puis c'est la Banque Mondiale qui proposa un amendement de l'amendement, c'est-à-dire en enrichissant celui-ci en précisant que les formes d'aide seront des fonds, la fourniture de ressources nécessaires à la subsistance de base ou la mise à disposition d'experts pour aider à la reconstruction efficace, équivalant à la valeur de 0,05% de leur PIB. Les signataires non gouvernementaux prendront des engagements d'une ampleur similaire. Après un accord sur un délai, cette modification d'amendement a été acceptée, créant ainsi un article supplémentaire au Texte Juridique.

Cependant, nous avons fait face à des difficultés d'accords dues à un temps limité et au fait que les délégués n'aient étudié que la moitié du Texte Juridique. Les commissaires sont intervenus en séparant les pays du Moyen-Orient de ceux de l'Union Européenne. Chaque groupe est allé dans une salle pour faire du lobbying informel et s'exprimer sur leurs réticences face à un vote en faveur du Texte Juridique. Cependant, cela n'a pas abouti. Par conséquent, nous reprendrons les débats demain matin afin de terminer l'étude du texte et le voter.

Afin de détendre l'atmosphère et relâcher la pression, nous avons terminé cette deuxième journée d'Euromad par l'ouverture de la gossip box, source de fous rires et de belles déclarations.

Agathe MACHART, journaliste de l'Euromad 2021